

# Cote 2H<sup>1</sup> aux Archives Départementales du Jura, approbation du 22 février 1700 d'une transaction antérieure, faite aux Rousses par les habitants des Rousses

---

## Présentation

Les images « AD-L-N-1700-12 » et « AD-L-N-1700-13 » ont été faites par Roger Bailly Salins aux AD du Jura.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient et une espace insérée ci et là pour faciliter la lecture. Les traits sur la ligne ( \_ ) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

## Transcription

### AD-L-N-1700-12

Et du depuis ausd. Rousses le vingt deuxieme  
jour du mois de febvrier environ midy  
de l'an dix sept Cent pardevant le  
no<sup>re</sup> Sousigné et pnt. les tesmoins  
embas no<sup>es</sup> Se sont en leurs personnes  
Constituez hon<sup>bl</sup> Pierre François CHRISTIN  
dit A L'HUISSIER coEschevin dud. Lieu, Pierre  
DELACROIX, son devancier enlad. Charge,  
Pierre CHAVIN GAZALLIER, Claude BENOIST  
BERTHET, Louis JANGROS, Pierre CHAVIN  
CLERC Henry Joseph VANDELLE, Pierre  
Nicolas REVERCHON, petit Jean DELACROIX  
Jean CHAVIN Marchand, Estienne Joseph  
VANDELLE, Jacques fils de fut Claude  
MANDRILLON, Claude fils de fut Antoine  
BENOIST BONNEFOY CLER, Jean LAMYEL,  
Christophle MANDRILLON, François PAGET [? - tache d'encre]  
Claude LAMYEL CHAPPUIS Cordonnier,  
Jacques CHAVIN dit GRAND, Claude PROST  
dit DE [?] BONNIER, Jacques fils fut Estienne  
BENOIST LIZON Lesquels estants assemblez  
en la manière accoustumee et Comme  
Representant La majeure part des  
Manans et habitans desd. Rousses # [renvoi], apres  
avoir entendu tout le Contenu en la  
transaction cy Contre, au moyen  
de la lecture a eux en faite, par led.  
no<sup>re</sup> subscript, ont tous unanimem<sup>t</sup>  
[En marge :  
Conjointem<sup>t</sup>  
au C\_ de leurs  
\_\_ denomme.  
lad. Transaction

---

<sup>1</sup> Je présume que le document se trouve sous cette cote, sans en avoir la certitude.

dans la \_\_\_  
\_ointe ]

### AD-L-N-1700-13

[D'une autre écriture que la page précédente]

approuvez, rattiffiez et homologuez icelled.  
transaction selon les Cierconstances et  
despendances, voulant et entendant qu'elle  
porte son plain et entier effect tout et  
a tels que si eux mesmes, l'avoient pass\_  
en leur propres personnes, sans Jamis [sic]  
aller ny venir au Contraire en Jugem<sup>t</sup>  
dehors, mais au Contraire de l'avoir po[ur]  
aggreable, sans aucunnes Contraventions  
et d'effectuer tout le Contenu en icelle d[e]  
points, en points, et suivant les clauses  
y inserées, a peine d'interests et desp[enses]  
et soub les mesmes Clauses d'obligations.,  
soumissions, et Renonciations Continues d[ans]  
icelled. transaction faite et passée en  
la Chambre du Conseil des. Rousses les[dits]  
Jour, mois, et un, es pnces. de Jean  
Claude CAIRE Borreillier, et Claud'Antoine  
REVERCHON clerc dud. Lieu Tesmoins req[uis]  
[Signé] *Claude berthet p.f. christin*  
*h. J. vandelle*  
*E. Jh Vandelle C.Bonnefoy*  
*jeanlamis pierre chavin Gazallier*  
*L. Jangros Pierre Chavin Clerc*  
*C. lamyel chappuis*  
*Et Fr Charles Benoist Bonnefoy C.A.Reverchon*  
*notaire requis Combier [?] d'autre*  
*main soit Escript ./ Ch.Bonnefoy*  
*not.*

[En marge :  
Contrecoillé a Mourez ce  
25. febvrier 1700 receu  
Cinq<sup>t</sup> Sol, folio 26. fro\_  
[Signé] *CDolard [?]*